



Autorité parentale sur un enfant

Par **didoo_old**, le **16/08/2007 à 17:27**

Mr X et Mme Y sont séparés depuis le 02/01/2005 suivant décision du Juge de Paix (procédure 223 du Code Civil). Le 08/02/2007, Mme Y donne naissance à un enfant qu'elle a eu avec Mr Z.
Questions :
- Qui aura l'autorité parentale sur l'enfant? Quel nom portera l'enfant à sa naissance? Qui pourra revendiquer le droit d'hébergement de celui-ci?
- Comment sera-t-il possible de divorcer rapidement dans ce cas précis et que faudra-t-il prouver?

Par **ly31**, le **18/08/2007 à 18:26**

Bonjour,
Est ce que l'enfant de Madame X a été reconnu par Monsieur Z ?
A vous lire
ly31

Par **didoo_old**, le **18/08/2007 à 19:58**

Je ne sais pas s'il l'a reconnu. Mon message n'est pas un cas réel, mais un énoncé d'exercice que j'essaye de comprendre. L'énoncé ici est complet. Donc, vous dire s'il l'a reconnu ou pas m'est impossible. Je suppose qu'étant avec Mme X, il a sûrement dû le reconnaître. Supposons qu'il le reconnaisse, vous sauriez répondre à cet énoncé?
Merci.